




LES TMS, MÉDAILLE D'OR DES MALADIES PROFESSIONNELLES !

Tout le monde peut être concerné !

Première cause d'arrêt de travail, les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) représentent 87% des maladies professionnelles reconnues. **Ils peuvent toucher tout le monde : hommes, femmes, jeunes et plus âgés, dans tous les secteurs et toutes les professions.**

*Des solutions existent pour concilier
les tms et l'emploi.
parlons-en !*

Une production réalisée à l'occasion de la journée mondiale de l'arthrose le 17 septembre dans le cadre du réseau des référents handicap animé par l'  agefiph

activ box
SENSIBILISATION & HANDICAP